

Publié il y a 0 jours

Travailleurs handicapés Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Ressources concernant l'emploi public territorial, mises à disposition par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de leur mission de publicité légale des vacances d'emploi et de promotion de l'emploi territorial. Données originales par API <https://www.emploi-territorial.fr/api/index.html> mise à jour le